

Les 45 ans de la FNCIDFF et du réseau des CIDFF

Histoire d'un réseau atypique dans le paysage associatif français

Contexte de la création de la FNCIDFF

1970. Une société en ébullition

15 octobre 1970, dans son discours de politique générale, le **Premier Ministre, Jacques Chaban-Delmas**, rappelle que son Gouvernement propose au pays un « objectif ambitieux » : « la construction d'une société plus efficace dans la conquête du bien-être, plus juste à l'égard des moins favorisés, plus responsable dans son fonctionnement même, plus humaine dans la vie quotidienne, en un mot, d'une nouvelle société »¹. C'est dans ce même discours, dans un court paragraphe intitulé « Mais la France doit aussi être pour les Françaises », qu'il aborde la différence entre les évolutions institutionnelles, qui, notamment avec le droit de vote pour les femmes acquis vingt-cinq ans auparavant, instituent une égalité de principe qui se trouve confrontée à une modification trop lente des comportements.

Un temps fort pour les Françaises

La même année, le magazine *Elle* organisait à travers toute la France une série de débats en vue de réunir les États Généraux de la Femme.

Novembre 1970, les États Généraux de la Femme, placés sous la présidence du **Premier Ministre, Jacques Chaban-Delmas**, constituent un tournant dans la prise en compte en France des problématiques propres aux femmes. Un

des points capitaux qui ressort des réflexions qui y sont menées est la carence d'information des femmes sur leurs droits. C'est là, à la fin des États Généraux, qu'est évoquée, par **Jacques Baumel, Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre**, l'idée de créer un « Centre d'Information Féminin » en France. À cette



époque, **Jacques Delors, secrétaire général auprès du Premier Ministre pour la formation professionnelle et la promotion sociale**, s'implique fortement dans la mise en œuvre du programme de « nouvelle société ». À ce titre, il collabore à la création du premier Centre d'Information Féminin.

1971. Quelques semaines après les États Généraux de la Femme, un relevé de décisions² du Secrétariat général du gouvernement fait état d'une réunion interministérielle qui s'est tenue le 26 janvier, à l'hôtel Matignon, sous la présidence du Premier Ministre, consacrée aux problèmes posés par la création d'un centre d'information féminin. Dans une précédente réunion tenue quinze jours auparavant, le 12 janvier, il avait été décidé que le Cabinet de Jacques Baumel centraliserait l'ensemble des questions et problèmes rapportés par les autres ministères.

Le Centre d'Information Féminin, une réponse aux demandes des Françaises

Onze mois plus tard, l'État français, dans une note³ de décembre 1971 du cabinet du Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre chargé des relations publiques, réagit aux interrogations des femmes françaises et à une partie des besoins qui s'expriment dans la société française en annonçant « dans le cadre d'une politique tendant à améliorer les rapports de l'État et

En 1972, le premier Centre d'Information Féminin est créé à Paris (devenu aujourd'hui le Centre National d'Information sur les droits des Femmes et des Familles - CNIDFF). Sa création est suivie par celle de nombreux CIF, qui se développent progressivement dans toute la France. Aujourd'hui, le réseau des Centres d'information sur les droits des Femmes et des Familles (CIDFF) compte **114 associations locales et 1387 points d'information**.

La présidence du CNIDFF a été assurée pendant les quinze premières années par les Ministres et secrétaires d'État en charge des droits des femmes, depuis 25 ans elle est assurée par des membres de la société civile.

des différentes catégories de citoyens, la création d'un Centre d'Information Féminin.

Placé sous le patronage du Premier Ministre et sous la présidence du Secrétaire d'État chargé des Relations Publiques, ce centre répond au souci de fournir aux femmes des informations claires, précises et utilisables dans les domaines qui les préoccupent le plus, tels que le statut civil de la femme, le travail féminin, la protection sociale (maladie, accidents), les problèmes de la vieillesse (pensions). »

Le 30 juin 1971, un arbitrage est fait par le Premier Ministre entre la création d'un service public rattaché à un ministère qu'on craignait trop lourd à gérer et trop éloigné du public, risquant « de susciter la méfiance des femmes simples envers un service officiel », et une « formule, plus simple, de « l'Association de la loi de 1901 subventionnée par l'Etat », permettant « à un organisme plus petit donc plus léger, un fonctionnement » plus efficace. C'est cette deuxième option qui prévalut. « Elle autorisait aussi à un apport de capitaux extérieurs, soigneusement contrôlés, de relayer la subvention de l'Etat si cette dernière s'avérait trop modeste ». Par ailleurs une subvention est inscrite au budget du Premier Ministre.

Naissance officielle

Le 7 janvier 1972, le Bureau des Associations de la préfecture de Police de Paris enregistre la création de l'association « Loi de 1901 » « Centre d'Information Féminin », dont le siège est 69, rue de Varenne à Paris, c'est-à-dire, hébergée par le Secrétariat d'État auprès du Premier Ministre, dans ses locaux de l'Hôtel de Clermont.

Dans l'en-tête et l'article 3 des statuts de l'association⁴, il est mentionné qu'elle « a pour objet de mettre à la disposition des femmes par tous moyens appropriés, les informations dont celles-ci souhaitent disposer dans tous les domaines. »

Son conseil d'administration est composé de représentants de différents ministères pour garantir la capacité de l'association à couvrir de manière transversale l'information sur les droits pour les femmes. En effet, dans les membres de ce conseil, il est prévu, outre le Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre chargé des relations publiques et Président de l'association, « trois membres de droit choisis par le Ministre de la Justice, le Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Population, le Ministre de la Santé Publique et de la Sécurité sociale, auxquels viennent s'ajouter trois membres élus par les membres précédemment désignés ».

Un service au public, une approche transversale et globale

Le relevé des décisions émanant du Secrétariat général du gouvernement nous apprend que, trois semaines après, le 26 janvier 1972, une réunion interministérielle « consacrée aux problèmes posés par la création du centre d'information féminin » avait eu lieu. C'est à nouveau la transversalité de l'approche qui prévaut, puisque de nombreux ministères et secrétariat d'État sont représentés, dont le secrétariat d'État auprès du Premier Ministre chargé de la Jeunesse, des sports et des loisirs, le ministère de la Justice, le ministère de l'Économie et des Finances, le ministère de l'Éducation Nationale, le ministère de l'Équipement et du Logement, le Ministère de l'Agriculture, le ministère du travail et le Ministère de la Santé publique et de la Sécurité sociale. Déjà à l'époque, dans la réflexion autour de ce qui deviendrait l'information sur les droits des femmes et des familles et la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes, était présente la nécessité d'une approche transversale et globale des problématiques. 40 ans après, fort de sa réalité de terrain, le CNIDFF revendique cette approche globale, transversale et systémique qui permet aux femmes, quelle que soit la nature de leurs problèmes, de trouver dans chaque CIDFF, une plateforme de réponses globales et de services diversifiés. Ce point a été consacré dans le premier contrat d'objectif que le CNIDFF a signé avec l'État, le 13 décembre 2001, et qui est reconduit depuis sous la forme d'une convention d'objectif et de moyens trisannuelle.

L'histoire du CNIDFF et du réseau des CIDFF est née de la volonté de l'État. Elle est portée par les pouvoirs publics, les collectivités territoriales et leurs représentant-e-s ainsi que par les femmes et les hommes, élu-e-s et salarié-e-s, qui y ont collaboré.

1. Déclaration du gouvernement sur la politique générale, Assemblée Nationale, 1^{re} séance du 15 octobre 1970.
2. Relevé des décisions, Secrétariat général du Gouvernement, Paris, le 11 février 1971.
3. Note concernant le C.I.F., cabinet du Secrétaire d'État auprès du Premier Ministre chargé des relations publiques, Paris, 20 décembre 1971.
4. Note d'information sur le C.I.F., anonyme, juin 1972.
5. Statuts du Centre d'Information Féminin déposé à la Préfecture de police, Bureau des associations, loi du 1^{er} juillet 1901, enregistrés le 7 janvier 1972.

Janvier 1972

Ouverture à Paris du Centre d'Information Féminin.

À sa création l'association :

- loge 69, rue de Varenne - Paris 7^e (Hôtel de Clermont, dans les locaux du Secrétariat d'État auprès du premier Ministre chargé des relations publiques),
- dispose d'une ligne budgétaire rattachée au Premier Ministre,
- le Premier Ministre nomme son Conseil d'Administration, composé de fonctionnaires et de représentants des grands médias.

Les services proposés au public sont :

- l'information juridique,
- l'information professionnelle,
- l'information sur la vie quotidienne.

1974 - 1986 :

La présidence des CIDFF a été assurée par les ministres et secrétaires d'État en charge de la politique du droit des femmes

1972/1974

Création en Ile-de-France et en province d'une dizaine de CIF à la demande de collectivités territoriales ou d'associations féminines.

1974



- Françoise Giroud, secrétaire d'État à la condition féminine, assure la présidence du CIF.
- Les CIF appuient, par l'information, 100 nouvelles mesures afin de faire évoluer la « condition » des femmes.
- Les CIF développent leur activité en lien avec les déléguées régionales nouvellement nommées.

1974/1976

- Deuxième vague de création de CIF en province.
- Fin 1976, on trouve des CIF en Ile-de-France, Rhône-Alpes, Limousin, Midi-Pyrénées, Pays-de-la-Loire, Nord-Pas-de-Calais, Alsace, Lorraine, Franche-Comté.

1976/1978

- Nicole Pasquier, secrétaire d'État chargée de l'Emploi Féminin, assure la présidence du CIF de Paris.
- Le CIF de Paris devient association nationale. Il intègre dans son Conseil d'Administration les représentants des CIF locaux. Les CIF développent leurs actions dans le domaine de l'aide à l'insertion professionnelle et deviennent, pour de nombreuses collectivités locales, des partenaires actifs.



1977/1979

- Naissance de plusieurs CIF en Pays-de-la-Loire, Picardie et Nord-Pas-de-Calais.

1979/1981

- Présidente du CIF national, Monique Pelletier, ministre déléguée auprès du Premier ministre, chargée de la Famille et de la Condition féminine. suggère que les CIF prennent le nom de CIF-F : Centre d'Information Féminin et Familial.
- Le CIF national crée à Paris un nouveau département d'information dans le domaine de la maternité, la sexualité et la prévention-santé.
- Dans le cadre d'une convention « Mission Santé Famille », signée avec le Ministère de la Santé, 8 CIDF développent un secteur identique.



1981

- Yvette Roudy, ministre déléguée des droits de la femme, assure la présidence du CIFF national.
- Yvette Roudy fait de l'information « la troisième priorité de son ministère » et choisit de développer les Centres d'Information sur les Droits des Femmes (CIDF)
- En 1985, de ministre déléguée, Yvette Roudy devient ministre des droits de la femme. L'existence de services centraux chargés des droits des femmes placés sous son autorité est mentionnée pour la première fois.



À partir de 1988 :

La présidence du CNIDFF a été assurée par des personnes élues par le conseil d'administration

1982

- Le CIFF national devient CNIDF : Centre National d'Information sur les Droits des Femmes.
- Grâce au soutien de l'État, de nombreuses associations prenant le nom de CIDF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes) se créent en province.
- Une première charte déontologique est rédigée par le CNIDF, l'adhésion à cette charte détermine la possibilité d'être un CIDF.

1982/1985

- Sous l'impulsion de la structure nationale, le réseau des CIDF développe des actions dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle.
- Dès 1982, une politique éditoriale prend forme : le CNIDF devient éditeur de guides pratiques.
- Dans le cadre d'une convention avec la délégation à l'emploi, le CNIDF aide à développer, au sein de 10 CIDF, un service expérimental appelé BAIE : Bureau d'Accueil et d'Information sur l'Emploi.
- La mission d'accompagnement des grandes campagnes d'information du ministère des droits des femmes se développe et les CIDF deviennent des partenaires privilégiés de l'administration des droits des femmes au plan national et local.

1986

- Le CNIDF ouvre à Paris une structure d'accueil du public parisien et est chargé de mettre en oeuvre des actions expérimentales.



- Hélène Gisserot, déléguée à la condition féminine, souhaite que le CNIDF renforce sa légitimité associative et demande aux CIDF locaux de s'organiser en unions ou fédérations départementales.

1987/1988

- Le CNIDF prend le nom de Centre National d'Information et de Documentation des Femmes et des Familles - CNIDFF.
- Certains CIDF prennent le nom de CEDIF(F) - Centre de documentation et d'information des femmes (et des familles).
- Une procédure d'agrément officiel des associations du réseau est mise en place.
- Les actions dans le domaine de l'emploi, de l'insertion et de la réinsertion se développent.
- Georgina Dufoix, est nommée ministre déléguée auprès du ministre des Affaires Sociales et de l'Emploi, chargé de la Famille, des Droits de la femme, de la Solidarité et des Rapatriés



1988

- Jacqueline Perker est nommée présidente du CNIDFF.
- Première représentante de la société civile à occuper ce poste, elle sera régulièrement reconduite dans ces fonctions jusqu'en juin 2011.



1988/1991

- Les CIDF (CIFF - CEDIF) soutiennent les grandes campagnes d'information mises en place par le ministère en charge des droits des femmes, en particulier dans le domaine des violences conjugales.
- De nombreux CIDF ouvrent des secteurs prévention santé, conseil conjugal, médiation familiale et aide aux victimes
- Un secrétariat d'État aux droits des femmes, sous la responsabilité de Michèle André, remplace la délégation à la condition féminine en 1988.



1991

- Le développement des BAIE se poursuit et, fin 1992, 25 BAIE proposent un accompagnement spécifique aux femmes connaissant des difficultés d'insertion.
- Un secrétariat d'État aux droits des femmes et à la vie quotidienne est confié à Véronique Neiertz.



1993/1995

- Sous l'impulsion du CNIDFF, les CIDF s'impliquent de plus en plus dans la Politique de la Ville.
- Le réseau des BAIE se développe grâce au programme européen NOW.
- Des secteurs spécialisés dans l'aide à la création d'entreprise s'ouvrent dans une vingtaine de CIDF.
- Le développement des actions dans le domaine familial s'intensifie. La prévention des violences faites aux femmes et l'accueil des victimes deviennent, pour de nombreux centres, des actions prioritaires.



- En mars 1993, Simone Veil, ministre d'État, ministre des affaires sociales, de la santé et de la ville prend en charge les droits des femmes. Le service des droits des femmes est placé sous son autorité.

1995/1997

- Les CIDF développent des actions de prévention dans le domaine des violences faites aux femmes.



- Colette Codaccioni, ministre de la solidarité entre les générations, puis Anne Marie Couderc, ministre déléguée pour l'emploi sont en charge des droits des femmes en 1995.
- Un arrêté ministériel crée le Conseil national d'agrément des CIDFF.

1997

- 25^e anniversaire du CNIDFF.
- Les actions de soutien à la parentalité se renforcent au sein du réseau : permanences dans les quartiers défavorisés, prévention de la délinquance des jeunes et, plus particulièrement des jeunes filles.



- Le service des droits des femmes est rattaché au ministère de l'emploi et de la solidarité, placé sous l'autorité de Martine Aubry.



- Geneviève Fraisse est nommée déléguée interministérielle aux droits des femmes.

1998/2000

- Le CNIDFF et les CIDF participent activement à la politique favorisant l'emploi des femmes.
- Nicole Péry prend en charge le secrétariat d'État chargé des droits des femmes et de la formation professionnelle, en 1998.



2001

- Le CNIDFF signe, le 13 décembre, son premier contrat d'objectif triennal avec l'État (ministère de l'emploi et de la solidarité ; secrétariat d'État aux droits des femmes et à la formation professionnelle).
- Ce contrat rappelle le rôle de « relais essentiels du CNIDFF et du réseau des CIDF auprès des pouvoirs publics pour la mise en œuvre de l'égalité entre les femmes et les hommes ». Il affirme la position nationale du CNIDFF en tant que tête de réseau associatif, chargé de la coordination de l'action des CIDF et de leur représentation nationale.

2002

- Le CIDF de Paris est créé en janvier 2002, le pôle parisien des activités du CNIDFF lui est confié.
- Le Ministère Délégué à la Parité et à l'Égalité Professionnelle est confié à Nicole Ameline.



2003

- Le CNIDFF développe des conventions nationales de partenariat
- Signature d'accords cadres avec l'AFPA (Association nationale pour la Formation Professionnelle des Adultes) et avec l'ANPE (Agence Nationale Pour l'Emploi).
- Signature d'une convention avec l'OCIRP (Organisme Commun des Institutions de Rente et de Prévoyance).

2004/2005

- Le CNIDFF devient le Centre National d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles et signe son second contrat d'objectif (2005-2007) avec l'État.
- Le CNIDFF signe une convention avec EGEE (Entente des Générations pour l'Emploi et l'Entreprise).
- Catherine Vautrin devient ministre déléguée à la cohésion sociale et à la parité (2005-2007).



2006

- Le CNIDFF signe une convention avec le ministère de l'Intérieur sur l'accueil, l'accompagnement et la prise en charge des femmes victimes de violences.
- Le CNIDFF signe une convention avec l'APCE (Agence pour la création d'entreprises).
- Le CNIDFF renouvelle la convention triennale avec la DGAS (Direction générale de l'action sociale).

2007

- Les CIDF deviennent CIDFF (Centres d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles).

- Le CNIDFF reçoit un agrément national d'association éducative complémentaire de l'enseignement public pour une durée de 5 ans par l'Éducation Nationale.



- Valérie Létard devient Secrétaire d'État chargée de la Solidarité (2007-2009).

2008/2010

- Signature du troisième contrat d'objectif (2008-2010) entre l'État et le CNIDFF.

- Le CNIDFF continue de développer sa politique de partenariats nationaux et signe des conventions avec : la HALDE (Haute Autorité de Lutte contre les Discriminations) ; France Initiative ; la DGEFP (Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle) ; l'ADRIC (Agence de développement des relations interculturelles pour la citoyenneté) ainsi qu'avec la DAIC/OFFI (Direction de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté/Office français de l'immigration et de l'intégration).



- Juin 2009, Nadine Morano devient secrétaire d'État chargée de la famille et de la solidarité.



- Novembre 2010, Roselyne Bachelot-Narquin est nommée ministre des solidarités et de la cohésion sociale.

2011



- Alix de la Bretesche est élue présidente du CNIDFF par le conseil d'administration.
- Jacqueline Perker est nommée présidente d'honneur du CNIDFF.

2012

- Le CNIDFF célèbre le quarantième anniversaire de sa création par l'État en invitant les femmes ministres et secrétaires d'État ayant porté la politique des droits des femmes depuis 40 ans.
- Najat Vallaud-Belkacem est nommée ministre chargée des droits des femmes.



2013

- Ghislaine Corbin est élue présidente du CNIDFF par le conseil d'administration.



2014

- Avril : Najat Vallaud-Belkacem est nommée ministre chargée des droits des femmes, de la ville, de la jeunesse et des sports
- Août : Marisol Touraine est nommée ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes ; Pascale Boistard, secrétaire d'État chargée des droits des femmes



2016

- Le CNIDFF devient CNIDFF - Fédération Nationale des CIDFF
- Laurence Rossignol est nommée ministre des Familles, de l'Enfance et des Droits des femmes



2017

- Le CNIDFF - Fédération Nationale des CIDFF devient FNCIDFF
- Marlène Schiappa est nommée Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes



Nous avons pu approcher dans les pages précédentes le lien fort qui unit la politique publique d'égalité entre les femmes et les hommes, de lutte contre les discriminations dont sont victimes les femmes, et l'action sur le terrain des CIDFF. Le réseau des CIDFF dans un maillage unique des territoires permet d'apporter partout en France y compris dans les DOM et TOM, une information gratuite et de qualité au public, principalement aux femmes, servie par des professionnel-le-s qualifié-e-s principalement dans les domaines de l'accès au droit, de la lutte contre les violences sexistes, de l'emploi et de la création d'activité, de la vie familiale et de la parentalité, de la santé, de l'éducation et de la citoyenneté.